



Notre priorité :

Vous défendre



Vote électronique du lundi 5 décembre à 14h au jeudi 8 décembre 2022 à 17h

Votez pour ne pas laisser le hasard décider !

Si vous êtes fonctionnaire, vous éliez vos représentantes et représentants aux **Commissions Administratives Paritaires (CAP)**. Celles-ci instruisent les **dossiers individuels des collègues en litige** sur des questions telles que l'avancement, la notation, la mutation dans l'intérêt du service, la révocation, le temps partiel...

Durant leurs 4 ans de mandature, les CAP se réuniront :

- ♦ en Conseil de discipline pour donner un avis circonstancié sur les sanctions demandées par les lignes managériales ;
- ♦ en conseil médical en formation plénière pour les questions relatives à la santé en lien avec le service (notamment accident, maladie professionnelle et retraite invalidité).

Si vous êtes salarié ou salariée, vous éliez vos représentants et représentantes aux **Commissions Consultatives Paritaires (CCP)**. Celles-ci **émettent un avis sur les projets de sanctions disciplinaires** autres que l'avertissement ou le blâme, **le licenciement** pour insuffisance professionnelle.

Durant leurs 4 ans de mandature, vos représentants nationaux et représentantes nationales seront à votre écoute en cas de conflit avec l'entreprise.

Si vous êtes fonctionnaire auto-détaché, vous votez aux deux élections (avec les mêmes codes).

Parmi nos candidats et candidates CAP et CCP



Sébastien Crozier
SCE - Ile de France
Président CFE-CGC Orange



Valérie Vincent
AE Occitanie
CFE-CGC Orange



Eric Bidault
DO Grand Nord Est
CFTC



Rachel Savoy
DO Grand Sud Est
CFTC



Christophe Ndi
FS&F - Ile de France
La communauté des Zagrum
CFE-CGC Orange



Un seul tour de scrutin électronique



Les élections se dérouleront en un seul tour et uniquement par voie électronique :

lundi 5 décembre à 14h
au jeudi 8 décembre 2022 à 17h

Tout pour voter

Pour voter et vous informer : <https://orange.vote.voxaly.com>

- ♦ Accessible **24h sur 24** depuis n'importe quel accès internet, y compris via un smartphone
- ♦ Pour voter, vous devrez vous munir du courrier reçu à votre domicile, qui comporte votre identifiant pour cette élection, et des 2 derniers chiffres du numéro de sécurité sociale inscrit sur votre carte Vitale.
- ♦ C'est vous qui créez votre mot de passe pour accéder au site de vote : conservez le précieusement avec votre identifiant.

Si vous rencontrez des difficultés lors de votre connexion ou de votre navigation

- ♦ **Si vous avez bloqué votre compte** : cliquer sur le lien « **j'ai bloqué mon compte** ».
- ♦ **Si vous n'avez pas vos codes sous la main** : vous pouvez en obtenir de nouveaux, par mail ou par SMS, après avoir cliqué sur « **je souhaite recevoir de nouveaux codes de vote** ».
- ♦ Assistance du lundi au vendredi de 9h à 18h : **0800 503 505** – depuis l'étranger : +33 (0)1 44 30 05 69

Si vous voulez en savoir plus sur les modalités des élections : [anoo](#)

Vous pouvez compter sur nous !

